



A St Alban de Montbel, le 22 mai 2019

A l'attention de
 VERDI
 M Romain Jouve
 Chemin des vinges
 01 500 CHATEAU-GAILLARD

N/REF YB/EF/BS 10269

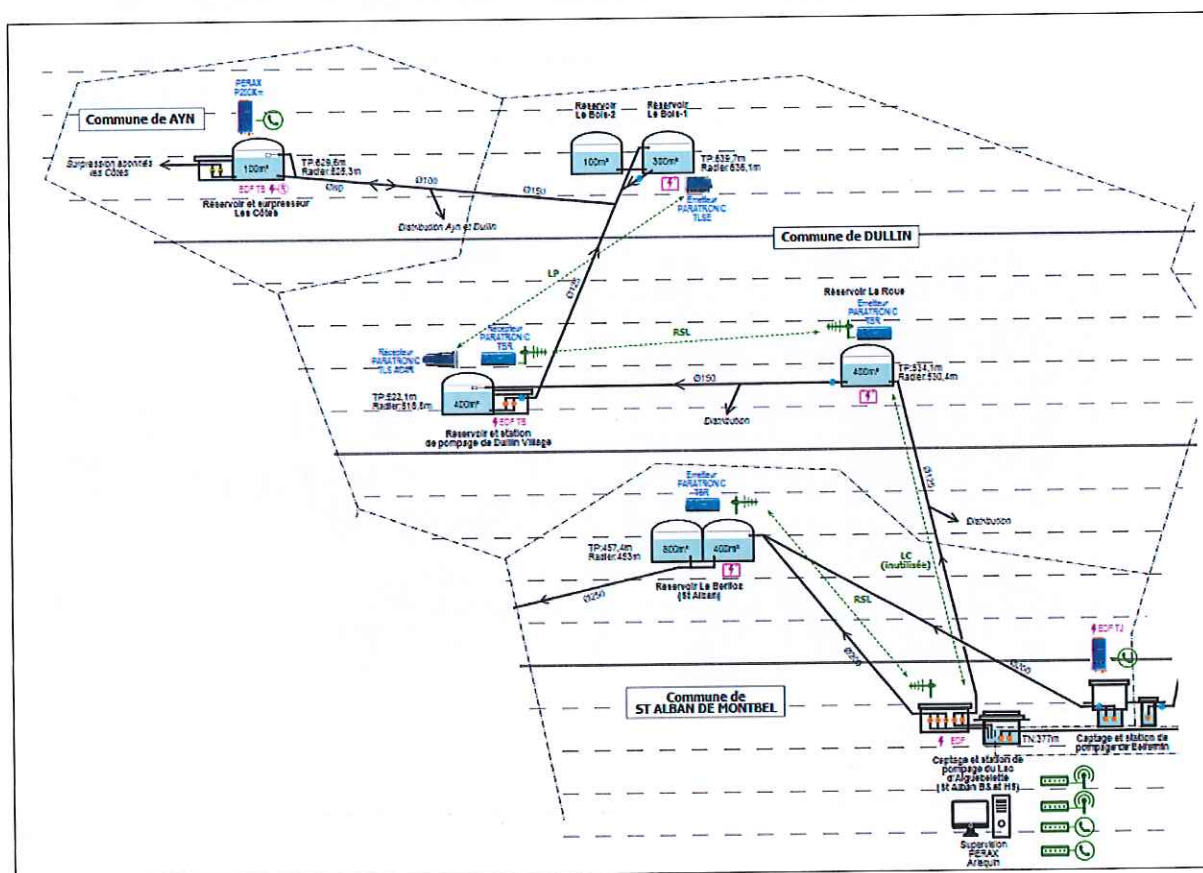
Objet : PLU AYN et DULLIN, alimentation en eau potable

Monsieur,

Par la présente, nous vous faisons part de nos observations concernant les PLU des Communes d'Ayn et de Dullin.

Ressources en eau :

Les communes d'Ayn et de Dullin font partie du haut service du réseau du Thiers. Le fonctionnement est le suivant (d'après la synoptique du SIAEP de 2016 fait par le cabinet Merlin) :



La ressource en eau potable des Communes d'Ayn et de Dullin est issue de la station de pompage situé à Saint Alban de Montbel.

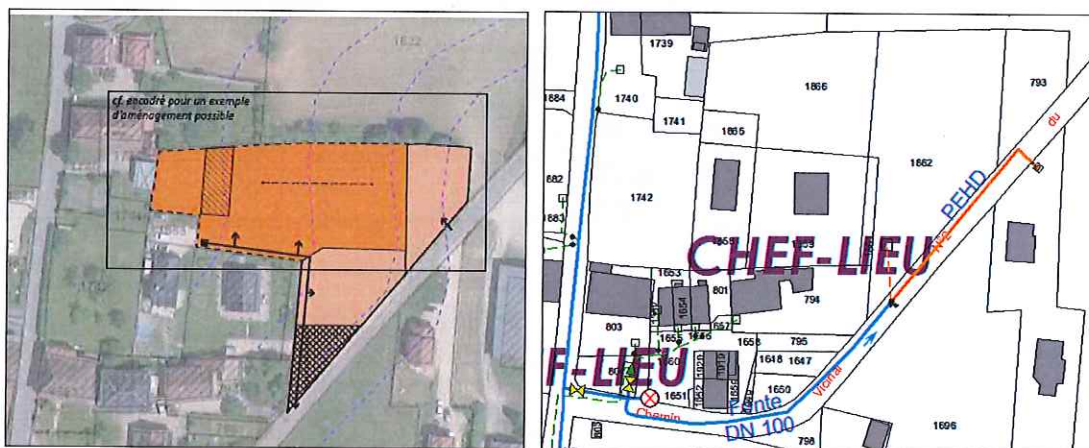
Le bilan besoin ressource du haut service a été réalisé par le syndicat. Une note de calcul a été transmise en 2018 contenant le tableau suivant :

UDI n°13 SIET-HAUT SERVICE		Situation Actuelle					Situation Future	Qualité, Commentaire
Ressources	Ressources	exploitation l/s	Proportion d'étiage pour l'UDI	mode d'apport	Volume cubature tampon de l'UDI	Situation de ressource Actuelle considérée pour l'UDI	Situation de ressource Future considérée pour l'UDI	
		Pompage au Lac St Alban	10.88 l/s	100.00%	Pompage 22h	750 m³	861.3 m³/j	861.3 m³/j
					0.0 m³/j		0.0 m³/j	
					0.0 m³/j		0.0 m³/j	
					1.0 m³/j		0.0 m³/j	
					0.0 m³/j		0.0 m³/j	
	Ressources Totales Mobilisables					862.3 m³/j	861.3 m³/j	
Besoins		Eq. Abonnés Actuels	Eq Habitants Actuels (taux 100%)	Eq Habitants Futurs (taux 100%)	Demande Actuelle moyenne	Demande Future Hypothèse "2030"		
	Population permanente	510	1020	1224	153.00 m³/j	183.60 m³/j		499ab. 2018, 61584m³facturés+LB+SA
	Consommation Touristique		80	100	12.00 m³/j	15.00 m³/j		
	Consommation Communale	0	10	20	1.50 m³/j	3.00 m³/j	ok	
	Consommation Agricole / Elevage	0	0	0	0.00 m³/j	0.00 m³/j	?	
	Industriels	0			0.00 m³/j	0.00 m³/j	?	
	Linéaire de distribution				32.21 km/l	33.00 km/l	ok	
	Indice Linéaire de Fuites	données SDAEP/RA et projetée à concorder			6.00 m³/km	6.5 m³/km	Bassins?+ Fuites	
	Fuites				193.26 m³/j	214.50 m³/j		
	Ecoulements permanents				0.00 m³/j	0.00 m³/j	?	
	Besoins Moyens Totaux				359.76 m³/j	416.10 m³/j	Pointe actuelle à 358m³/jour	
BILAN BESOINS RESSOURCES						502.54 m³/j	445.20 m³/j	
						Excédentaire	Excédentaire	

OAP (Orientation d'aménagement et de programmation habitat) sur la Commune d'Ayn :

- OAP N°1, chef-lieu : La zone est desservi en eau potable et la ressource en eau est suffisante pour le type de projet souhaité (6 + 2 maisons) sous réserve de ne pas séparer les différents lots. Le projet doit également tenir compte du branchement existant qui desservent les habitations situées sur les parcelles 1859 et 1859.

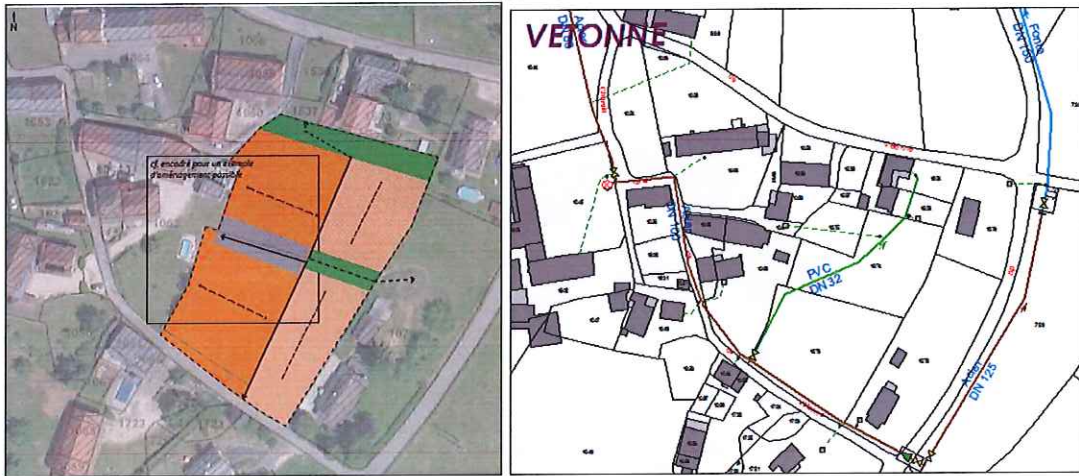
Plan de la zone :



- OAP N°2, Vetonne : La zone est desservi en eau potable et la ressource en eau est suffisante pour le type de projet souhaité (4 + 4 maisons). Le projet doit également tenir compte des canalisations et des branchements existants qui desservent les habitations situées sur les parcelles 1061, 1623 et 1624. Les constructions et les terrassements ne doivent pas être

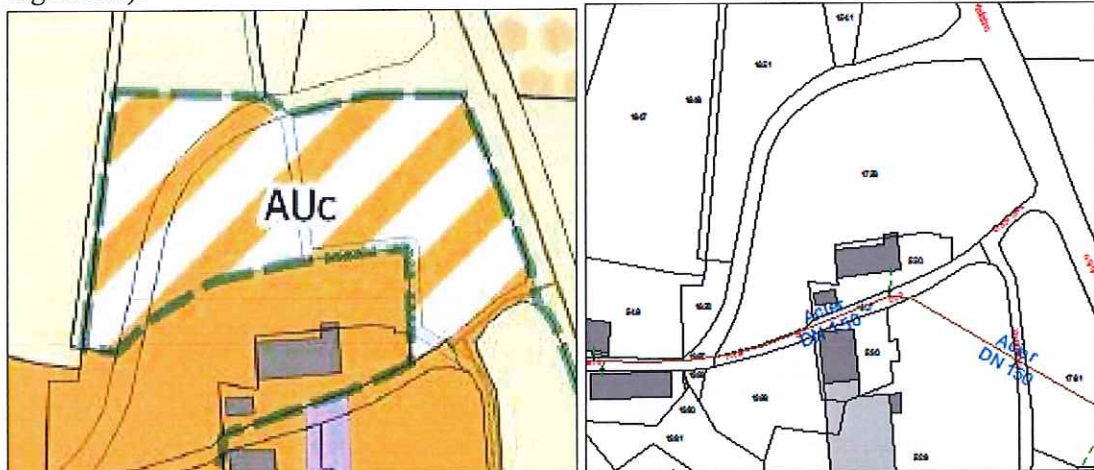
réalisés à moins de 1,5m de part et d'autre de la canalisation. **Si un dévoiement est nécessaire celui-ci est à la charge de l'aménageur** (remarque à mentionner dans le règlement du PLU).

Plan de la zone :



OAP (Orientation d'aménagement et de programmation habitat) sur la Commune de Dullin :

- OAP N°1, Les Gabriaux: la zone n'est pas desservi en eau potable, la canalisation principale est située à environ 30m. La ressource en eau est suffisante pour le projet souhaité (7 logements).



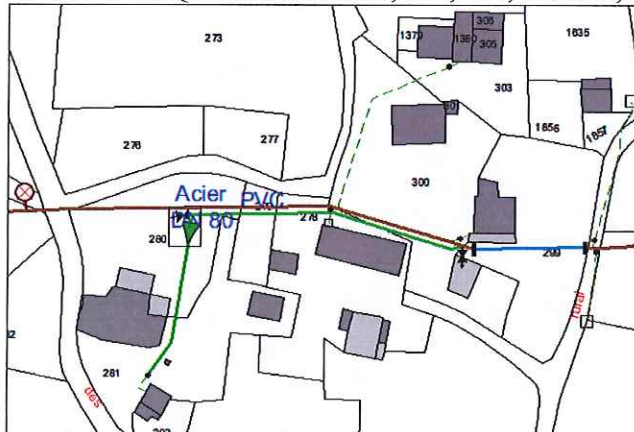
Conduites publiques sous domaine privé :

Certaines parcelles constructibles sont traversées par des conduites d'eau potable. Dans le cadre des projets d'aménagement ou de construction celle-ci doit être prise en compte. **Si des travaux de dévoiement sont nécessaires ceux-ci doivent être pris en charge par le porteur du projet** (remarque à mentionner dans le règlement du PLU).

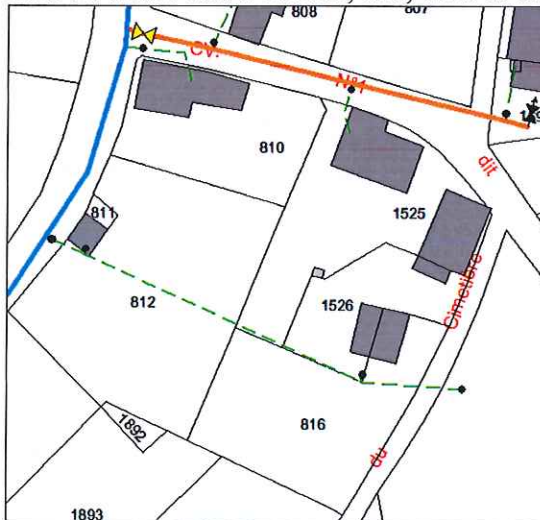
Exemples de parcelles concernés :

- Sur la commune d'Ayn,

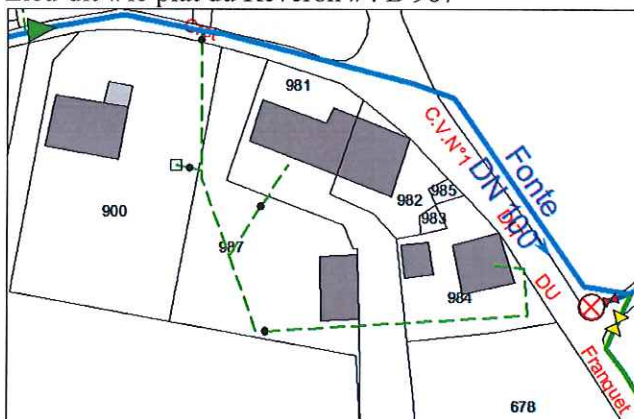
- o Lieu-dit « les Quillères » : A 280, 281, 270, 278 300, 303 et 299



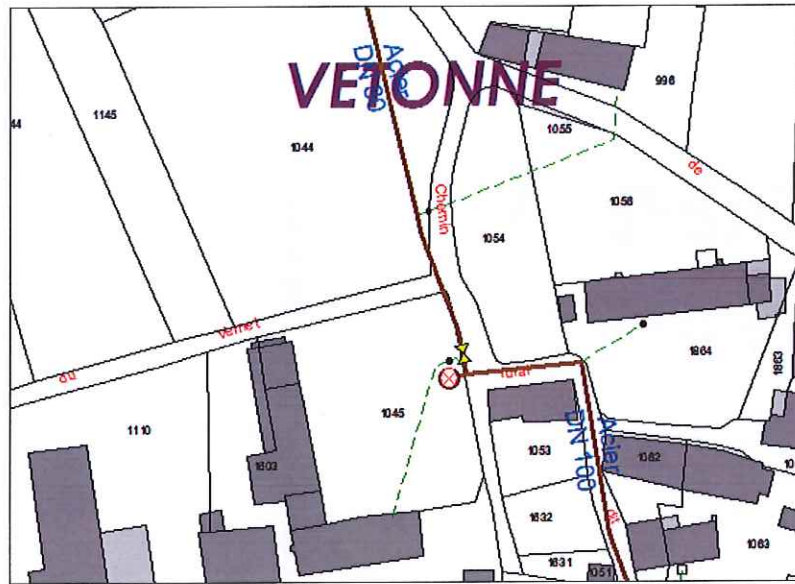
- o Lieu-dit « chef-lieu » : A 812, 816, 1525 et 1526



- o Lieu-dit « le plat du Reveron » : B 987



- o Lieu-dit « Vétonne » : A 1054, 1056 et A 1045

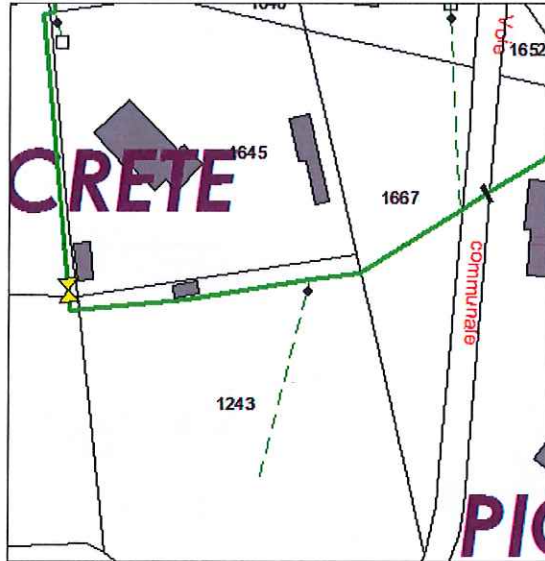


- Sur la commune de Dullin :

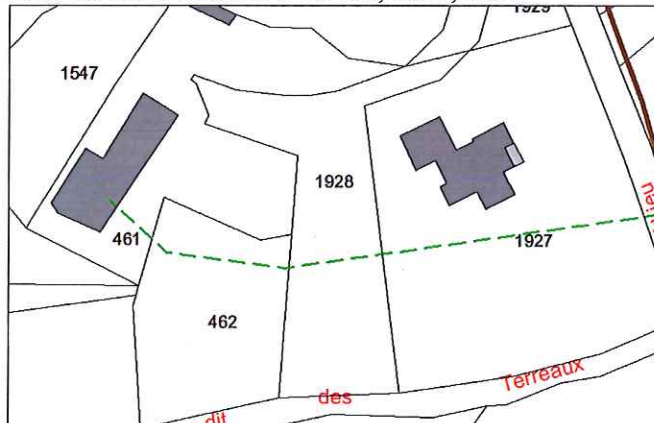
- o Lieu-dit chef-lieu : A 1885, 1921, 1831, 1686, 654, 653, 1242, 1240, 1213, 702, 675 et 1940.



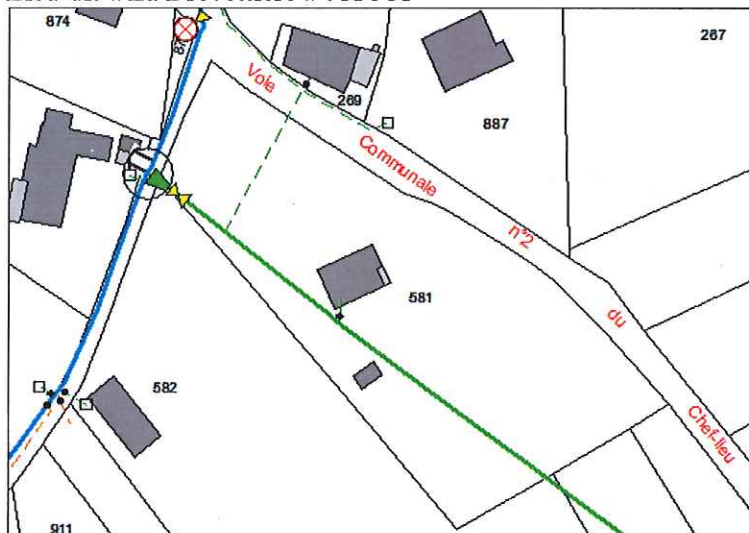
- o Lieu-dit « la Crête » : A 1243 et 1667



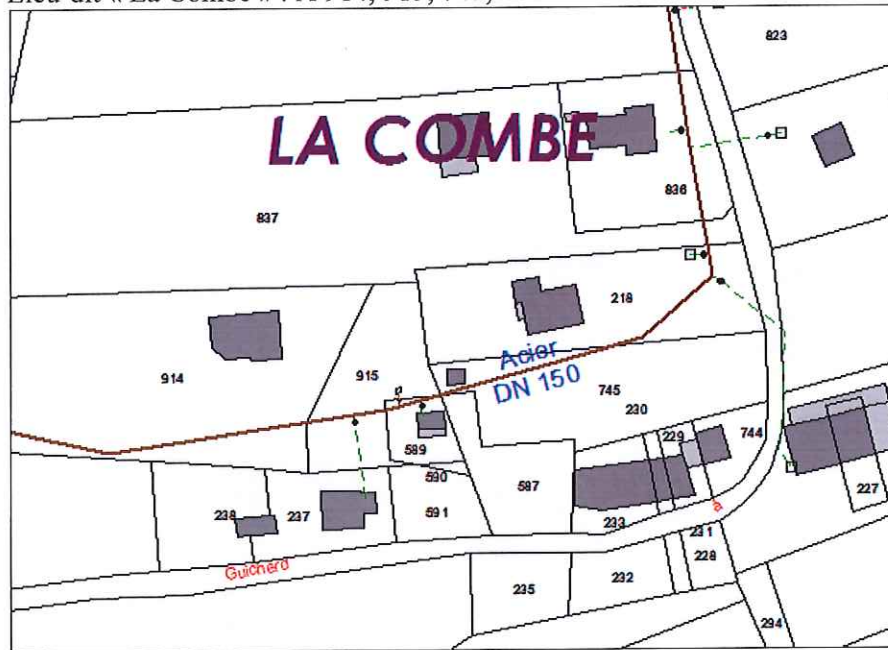
- o Lieu-dit « Les Terraux » : a 462, 1928, 1927



- o Lieu-dit « La Drevetiere » : A 581



- o Lieu-dit « La Combe » : A 914, 915, 745, 837 et 836



Les changements de destinations :

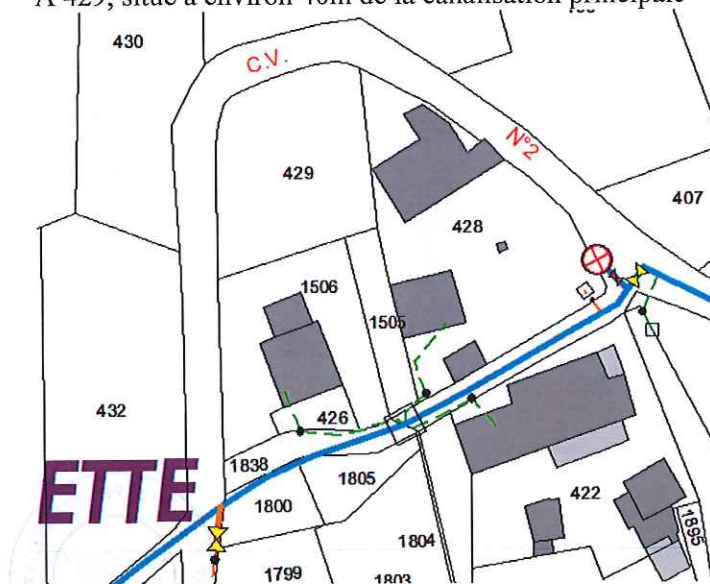
Les bâtiments existant susceptibles de changer de destination (exemple transformation d'une grange en habitation) peuvent être raccordé en eau potable sous réserve d'obtenir l'accord écrit du propriétaire si un branchement doit être réalisé sur une canalisation principale situé sur un terrain privé.

Les parcelles non desservi :

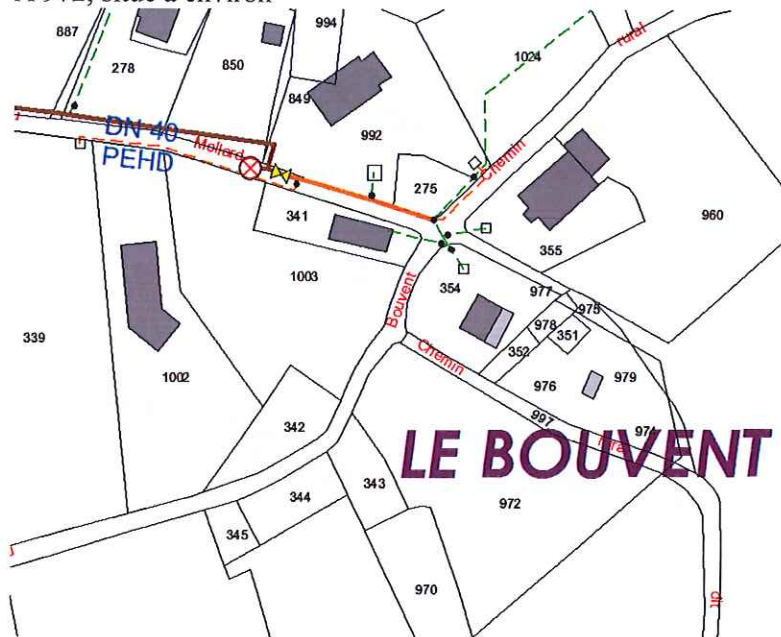
D'autre part, certaines parcelles constructibles ne sont pas desservies en eau potable. Il appartient au demandeur de prendre en compte l'investissement nécessaire afin de se raccorder à la conduite principale. Ceci concerne les parcelles suivantes :

Sur la commune d'Ayn :

- A 429, situé à environ 40m de la canalisation principale

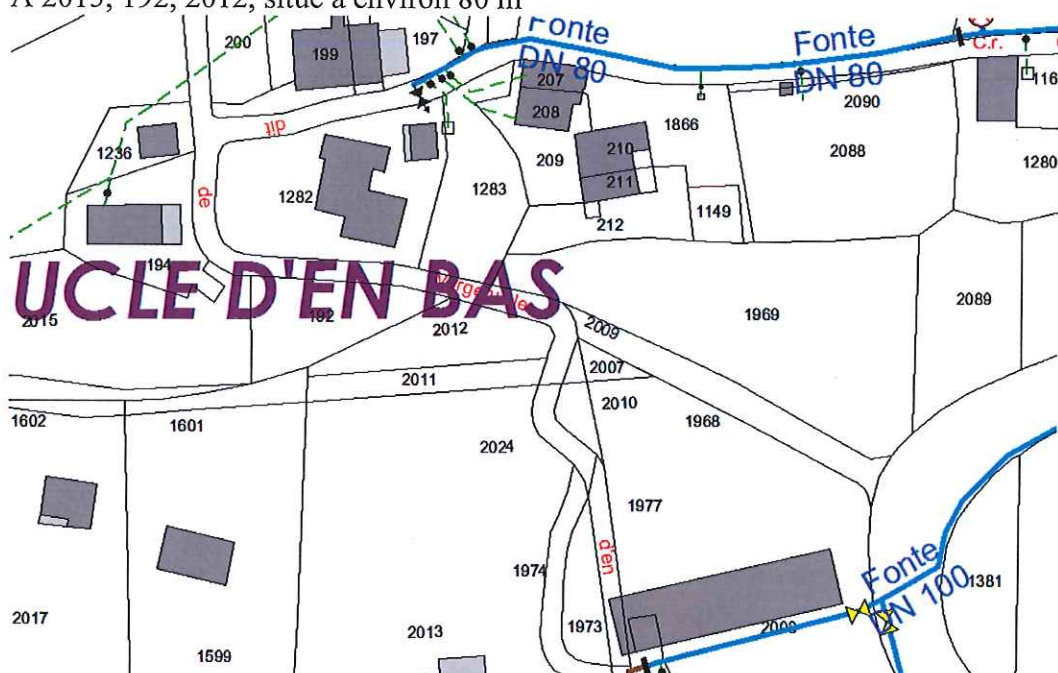


- A 972, situé à environ



Sur la commune de Dullin :

- A 1515, 192, 2012, situé à environ 80 m



Programme travaux :

Aucun programme travaux n'est prévu concernant les communes d'Ayn et de Dullin.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

Le Président,
Yves BERTHIER.

